



N° 3

23 MAI 2016

Elus CAPP TE

TITULAIRE :

Jean-Marc FAU

Jean-marc.fau@onema.fr

06 72 08 14 79

SUPPLEANT :

Julie LEFRANCOIS

Julie.lefrancois@onema.fr

06 72 08 10 04

WEB

Site du SNE-FSU :

<http://www.sne-fsu.org>

Adresse électronique :

sne.fsu@onema.fr

Commission Administrative Paritaire Préparatoire mobilité du 19 mai 2016 Techniciens de l'environnement

Présents :

Administration : Sophie Gravellier (SG), Pascal Lagrabe (DCUAT), Patrick Poyet (DiR Nord-Ouest), Emilie Granger (Pôle emploi compétence) Astrid Chauvière (Pôle emploi compétence)

Représentants syndicaux :

SNE-FSU : Jean-Marc FAU (Tit. TE)

SN CGT : Olivier Meyer (Tit. TE)

SNAPE-Solidaires : Jean-Paul Dereuder, Stéphane Honoré (en visio), Michel Vignaud (en visio)

La séance est présidée par Sophie Gravellier. La séance est ouverte à 09H35.

Le secrétaire-adjoint désigné est Jean-Marc FAU (SNE-FSU).

Rappel de la position du SNE-FSU sur la communication des résultats

Comme à notre habitude, nous ne communiquerons pas publiquement sur les décisions des CAP préparatoire, celles-ci devant être confirmées en CAP nationale.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour échanger sur chacun des cas, par téléphone ou par mail.

Ordre du jour :

1) Cycle de mobilité.

2) Questions diverses :

- Point sur le dossier de la requalification de 50 agents de cat. C en cat. B pour l'année 2016.
- Point sur le dossier Mutualisation AFB -ONCFS.
- Point sur le schéma d'emploi.
- Régime indemnitaire des techniciens stagiaires.
- Projet d'organigramme AFB

1) Cycle de mobilité

Mobilité interne :

Les prises de poste seront effectives au 1^{er} septembre 2016

15 postes sont proposés à la mutation interne (9 susceptibles d'être vacants et 6 vacants).

Tout comme lors de la dernière CAPP, le SNE-FSU relève que 7 postes concernent spécifiquement le territoire de la DIR1, dont 4 au sein de la délégation interrégionale. Le SNE s'interroge sur ces velléités de mutation : ont-elles un lien avec les « bouleversements » annoncés au sein de la DIR (départ du Délégué au mois de juin, du délégué adjoint au mois de janvier 2017, redécoupage de la DIR dans la cadre de la préfiguration AFB et proposition d'une création d'une DR Ile de France) ?

L'administration par la voie de P.Poyet souligne qu'il s'agit seulement de mobilités correspondant à des choix personnels en lien avec de nouvelles orientations professionnelles.

N° de poste	Service	Dénomination du poste	Vacance du poste	Nbre de candidats sur le poste	SNE	SNAPE	CGT	AVIS CAPP
2016-9 TE 062	DIR1	Technicien APE	SV					
2016-9 TE 063	DIR1	Technicien CU	SV					
2016-9 TE 064	DIR1	Technicien CU	SV					
2016-9 TE 065	DIR1	Technicien UCIE	SV					
2016-9 TE 066	SD14	CDS	SV	2	F2	F2	F2	Avis partagé
2016-9 TE 067	SD27	CSD	V	1	D	D	D	D
2016-9 TE 068	SD60	CSD	V					
2016-9 TE 069	SD52	CSD	V	1	F	F	F	F
2016-9 TE 070	SD28	Technicien	Création	1	F sous réserve	F sous réserve	F sous réserve*	F
2016-9 TE 071	SD33	CSD	V	2	F1	F1	F1	F
2016-9 TE 072	SD65	CSD	V					

2016-9 TE 073	SD32	CSD	SV					
2016-9 TE 074	SD84	CSD	V					
2016-9 TE 075	SD21	CSD	SV	1	F	F	F	F
2016-9 TE 083	BN Mayotte	Technicien	SV					

* sous réserve de la production d'une fiche de poste ad-hoc en amont de la CAPN.

Cas des demandes de détachement :

2 demandes de détachement ont été traitées lors de cette CAPN.

- Sur un poste de CSD (SD27) : le SNE-FSU relève qu'il est peu opportun en pleine phase de requalification de 50 agents de Cat. C en Cat. B de permettre à des personnels en détachement d'accéder à de tels postes. D'autre part, le SNE-FSU précise qu'il existe au sein des services de l'Onema suffisamment de compétences professionnelles pour permettre de palier très rapidement à la vacance d'un poste d'encadrant.
- Sur un poste d'adjoint au CSD (SD28) : le SNAPE-Solidaires s'étonne de l'ouverture d'un poste d'adjoint en SD alors que le CT ne semble pas avoir validé une telle organisation territoriale. Appuyant les propos de son collègue, le SNE-FSU récapitule la proposition de l'administration qui conduira dans ce département au schéma suivant : 1CDS + 1 Adj au CSD +1 ATE ... et ose la comparaison de ce type d'organisation à celle d'une armée Mexicaine !

L'administration nous présente le poste d'adjoint au chef de service comme n'ayant pas de responsabilité hiérarchique à proprement parlé, mais soutenant le CSD sur des thématiques particulières. Ne sommes-nous pas alors en présence des fonctions exercées par un technicien ? Face au refus de l'ensemble des OS de valider la création d'un tel poste d'adjoint, l'administration propose de modifier son intitulé et de le remplacer par celui de Technicien en SD. Au regard de la situation du SD en sous-effectif depuis plusieurs années (c'est peu dire ...) et du profil du candidat, l'ensemble des OS donne un avis favorable à cette demande de détachement. Il est par ailleurs demandé à l'administration de fournir aux représentants des personnels la fiche de poste correspondante avant la CAPN du 1^{er} juin.

Le SNAPE-Solidaires déplore néanmoins qu'il n'y ait pas 2 cadres par service départemental tout en considérant que la cartographie des effectifs ne permettant pas la création d'un poste d'adjoint dans tous les SD, cette situation entrainerait une iniquité entre service.

Mobilité externe :

Vers l'ONCFS (Poste Unité Faune Montagne dans le 05) : Une seule demande qui obtient un avis favorable.

2) Questions diverses :

- **Requalification des 50 agents de cat.C en cat B à l'Onema**

Rappelons que le SNE-FSU est opposé à la création de poste d'adjoint au chef de service qui semblait encore être récemment la voie privilégiée par la Direction Générale. Nous rappelons que cette transformation de postes de C en B issue de la revendication phare du mouvement de 2011, vise à reconnaître la technicité des missions aujourd'hui dévolus aux agents de catégories C de l'Onema et plus généralement du corps de l'environnement. La création de nouveaux postes en tant qu'adjoint au chef de service ne répond ni aux revendications de l'Intersyndicale, ni à la reconnaissance des missions actuelles des agents techniques de l'environnement.

Principe du plan de requalification :

Plan de requalification devant permettre de reconnaître les compétences acquises ...

Volumes de 350 promouvables selon le critère d'ancienneté (10 ans en poste).

Pas de quota par service = possibilité d'avoir plusieurs agents requalifiés dans un même SD ...

L'administration nous présente le calendrier que nous pouvons qualifier d'extrêmement serré :

- 2 juin : présentation en CT des fiches barèmes permettant de discriminer les agents.
- Entre le 2 et le 14 juin : consultation des CSD pour les remontées des propositions.
- 23 ou 24 juin : Réunion de présentation du dispositif.
- 30 juin : CAPP Plan de requalification.

Accession au grade de TE :

1^{er} temps : affectation sur le poste avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

2^{ème} temps : Mise en œuvre d'un Projet Professionnel Individualisé.

Ce plan de requalification nous offre toutes les garanties pour que les frustrations, sentiments d'iniquité et les tensions soient à leur paroxysme au cours des prochains mois. Et comme pour nous faire avaler une pilule bien amère, l'administration tente de nous vendre une hypothétique avancée sur un plan de requalification plus large ... Heu ... Tu en penses quoi Saint Thomas ?

- **Mutualisation AFB / ONCFS :**

Le dernier comité de pilotage a eu lieu fin mars. Nous sommes toujours dans l'attente de la sortie du rapport du CGEDD (sortie probable fin mai ?). Des demandes de compléments avaient été formulées par le Ministère retardant la finalisation de ce rapport.

La CGT pointe la crainte que ressentent une majorité d'agents face à cette mutualisation et notamment le risque de la perte des fonctions managériales pour certains CSD.

Le SNE-FSU essaye d'appréhender cette mutualisation qui semble être définitivement inscrite dans les gênes de l'AFB sous un angle le plus pragmatique. Nous évoquons notamment les préjugés vivaces vis-à-vis de nos collègues qui concourent bien souvent à renforcer cette inquiétude généralisée. Sans pour autant nier les spécificités certaines des missions des deux entités et les difficultés qu'un tel rapprochement engendrera, nous rappelons aussi que de nombreux services en

département ont noué des relations de travail constructives. Il dépend aussi de nous de faire en sorte que ce rapprochement puisse se dérouler en tentant d'en limiter « la casse » et en étant force de proposition au sein de nos départements.

(Note : lors du dernier Comité Technique consacré à l'AFB, notre directeur général a rappelé avec conviction que la mutualisation ne consistait pas à voir un établissement manger l'autre et que son souci premier était qu'il en soit réellement ainsi. Il a évoqué notamment l'équilibre qui devait être trouvé nécessairement dans les postes de responsabilité en pointant l'exemple de la fusion DDAF/DDE avec le partage équitable des directions remaniées. Le SNE-FSU sera vigilant sur ces points.)

L'administration nous délivre les dernières avancées de ce chantier qu'elle considère elle-même comme très complexe. Nous nous orientons donc vers la création d'un SD commun avec mutualisation sur toutes les missions, bien que le CGEDD ait reconnu qu'il existe des spécialités dans chacun de nos EP respectifs et qu'il était nécessaire de les conserver ...

L'administration tente néanmoins de nous rassurer en nous affirmant qu'il n'y aura pas de transfert ou d'élargissement des missions. De même, il est rappelé que cette mutualisation sera cadrée par le contrat d'objectifs de l'AFB, qui pourrait se traduire par une délimitation de nos futures missions dans le champ spécifique de la biodiversité.

Sur l'organisation de cette mutualisation, rien de très palpable ... et plus de questions que de réponses ... Pour certains responsables de l'administration, cette mutualisation ne se fera pas avant 2 / 3 ans ...

Les inquiétudes se nourrissant bien souvent de l'absence d'information concrète, nous sommes en attente du rapport définitive du CGEDD.

- **Schéma d'emploi**

L'administration nous déclare ne pas avoir d'informations formelles sur le sujet. Néanmoins, elle évoque une annonce présidentielle qui devrait aboutir à ce que des moyens supplémentaires soient consentis dans le cadre de la création de l'AFB.

A l'heure actuelle, le nombre d'ETP est égal à 1060. L'administration espère ainsi quelques dizaines d'ETP en plus.

- **Régime indemnitaire des techniciens stagiaires**

L'administration a adressé une lettre à chacun des techniciens stagiaires. Elle reconnaît que les agents comptables appliquent différemment les textes, ce qui a conduit à des iniquités de traitement.

L'administration a demandé au Ministère de faire une application équitable ...

- **Projet d'organigramme**

La CGT soulève les risques du nouvel organigramme AFB de ne plus correspondre aux modalités d'attribution de certaines primes dont la prime de mobilité en raison d'un simple problème de sémantique.

L'administration nous annonce qu'elle restera vigilante sur ce sujet et celui-ci sera suivi de près. Un article râteau pourrait ainsi permettre de coller au nouveau projet d'organigramme.

Levée de la séance à 12H00.